



23 mai 2019

Compte rendu

Rencontre 2 - 2019



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ROUYN-NORANDA - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY - SHERBROOKE

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 23 mai 2019
- ◆ **Durée** : de 17 h 30 à 20 h
- ◆ **Lieu** : Centre le Trait-d'Union, Malartic
- ◆ **Nombre de participants** : 9 participant·e·s
- ◆ **Animation** : Cédric Bourgeois
- ◆ **Rapporteuse** : Sandra Ataman

PLAN DE RENCONTRE

La présente est une rencontre ordinaire du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (ci-après CES-CM), le plan de rencontre est disponible en Annexe I.

MOT DE BIENVENUE

M. Bourgeois souhaite la bienvenue à tous et présente ensuite le plan de la rencontre.

Des points sont ajoutés aux varia.

- Assemblée publique
- Dépenses du CES-CM telles qu'inscrites dans le rapport annuel.
- Poussières
- Sautage du 17 mai

Le représentant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Doucet annonce son départ à la retraite prévue pour le 12 septembre 2019. Il a identifié un remplaçant potentiel, M. Mathieu Beaudry. Il sonde l'intérêt des membres sur le remplacement de son poste. Tous confirment la pertinence d'avoir une personne-ressource issue du MERN.

PROJETS D'INTÉRÊT POUR LE CES-CM

Mme Plouffe présente ses excuses pour le report de la rencontre qui devait se tenir en avril. Elle explique que ce report a permis de travailler sur deux projets qui seront présentés ce soir.

La réflexion s'est appuyée sur quatre éléments.

- Doit être utile : Doit rendre service à MCM et la communauté
- Doit être concret : Les résultats vont se matérialiser à court terme
- Doit être réaliste : Répondre à la volonté de MCM et du CES-CM de s'investir
- Doit permettre une réelle influence des participants : Les contributions affecteront les résultats

Les projets seront présentés à tour de rôle par M. D'Anjou et Mme Plouffe. Les membres devront décider lequel les intéresse davantage.

PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS PAR MCM

Premier projet : prendre connaissance de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) en général et du protocole biodiversité de façon spécifique et de contribuer à la finalisation du plan d'action y étant associé. L'initiative VDMD, créée en 2004, représente l'engagement de l'Association minière du Canada envers des pratiques minières responsables. Il s'agit d'un ensemble d'outils et d'indicateurs visant à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable dans les installations de ses membres.

M. D'Anjou explique les fondements du VDMD particulièrement le volet de la biodiversité.

Au-delà de l'aspect réglementaire, les entreprises doivent mettre en place des projets qui encouragent la biodiversité. Ces projets ne sont pas limités au site de l'entreprise, ils peuvent avoir des retombées régionales.

C'est à ce niveau que les membres seraient sollicités, de façon collaborative afin de trouver des idées.

M. D'Anjou donne deux exemples.

- La population du papillon monarque est en déclin. Il existe une plante, l'asclépiade, qui favorise la croissance de cette espèce. MCM pourrait prendre en considération cette solution lors de la revégétalisation.
- Mettre en place des stations de lavage pour les bateaux pour limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

La direction de la mine allouerait un budget spécifique à la réalisation du plan d'action.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Vous devez être à quelle distance de la mine pour réaliser les projets ?	M. D'Anjou répond que les limites ne sont pas tracées. La région doit se reconnaître dans le projet.
Intervention 2.	
Nous devons prévoir s'il y a des projets de stations de lavage de bateaux ailleurs dans la région avant d'en planifier une autre ?	M. D'Anjou confirme qu'il y a des éléments de logistique à respecter.

Deuxième Projet : appuyer MCM dans la réflexion entourant la transition du programme « J'adopte un arbre » vers un nouveau programme axé sur la revitalisation de Malartic dans l'optique d'en améliorer l'image et de générer un sentiment de fierté chez ses citoyens.

Mme Plouffe indique qu'il s'agit d'une refonte ou d'une réflexion sur un programme qui existe déjà. Des arbres ornementaux sont distribués gratuitement aux citoyens propriétaires de Malartic. Le programme « J'adopte un arbre » a déjà été bonifié. Mais après 3 ans d'existence, Mme Plouffe pose la question : Est-ce que le projet peut devenir saturé et est-il temps de réfléchir à une deuxième vie ?

Mme Plouffe propose aux membres de CES-CM de regarder ce projet de façon plus large avec un budget d'environ 40 000 \$ par année.

Ce projet pourrait devenir un levier pour autre chose par exemple devenir une ville labellisée « Villes et Villages Fleuris ». Travailler pour la beauté et la revitalisation de la communauté.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 3	
Il manque encore beaucoup d'arbres dans la municipalité.	
Intervention 4	
Est-ce que la Société d'Horticulture et d'Écologie de Malartic collabore au projet ?	Mme Plouffe affirme que cela pourrait être une belle occasion d'impliquer l'organisme.

ÉCHANGES ET DISCUSSION

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 5	
Le projet « J'adopte un arbre » est intéressant parce que la ville de Malartic travaille actuellement sur différents projets. Peut-être qu'ils peuvent se jumeler et être faits ensemble ?	Mme Plouffe affirme que c'est une possibilité.
Intervention 6	
Dans l'optique où le projet « J'adopte un arbre » n'est pas privilégié aujourd'hui, serait-il abandonné?	Mme Plouffe explique que le projet « J'adopte un arbre » ne se termine pas s'il n'est pas choisi.
Intervention 7	
Les gens ne connaissent pas le CES-CM, ils ne savent pas qu'il existe.	Mme Plouffe répond que c'est pour cette raison que des idées de projets sont discutées afin de faire rayonner le travail du CES-CM.
	M. Bourgeois précise que lorsque le comité a fait un appel de candidatures, beaucoup de gens se sont présentés.
Intervention 8	

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
<p>Faire une assemblée publique pourrait permettre de demander aux gens ce qu'ils en pensent ? Ce n'est pas seulement pour aller chercher des membres, mais que la communauté puisse savoir ce qu'il se fait au comité.</p>	<p>M. Bourgeois explique que cet élément a été discuté lors de la dernière rencontre.</p>
Intervention 9	
<p>Nous avons déjà fait une assemblée publique et l'exercice s'est avéré difficile.</p>	
Intervention 10	
<p>M. Bourgeois précise que les membres qui sont issus du milieu de Malartic sont là pour partager des informations, mais ils ne représentent pas à proprement parler les citoyens. Pour faire une assemblée publique, il doit y avoir une séquence et il faut être préparé. Le comité doit présenter des actions spécifiques.</p>	
Intervention 11	
<p>Nous n'entendons plus beaucoup les gens formuler des commentaires négatifs à l'égard de la mine, c'est assez « cool » en ville, alors je pense que ce serait le temps de faire une assemblée publique.</p>	
Intervention 12	
<p>Les cicatrices sont fraîches, il y a du respect à avoir envers la population, et de se mettre au front n'est pas une bonne stratégie. Ce sera plus gagnant de faire des projets structurants.</p>	<p>M. Bourgeois précise qu'il ne dit pas de ne pas faire d'assemblée publique, mais de la faire avec le bon état d'esprit. Démontrer aux gens les actions faites par le CES-CM et aller chercher des contributions supplémentaires afin de favoriser la cohésion sociale. À ce moment-ci, il ne recommanderait pas de faire une assemblée publique.</p>
Intervention 13	
<p>Vous avez entièrement raison, si le comité décide de faire une assemblée publique, je ne serai pas présent. Je pense que nous devons rebâtir le comité, aller chercher de nouveaux membres, faire des actions concrètes et ensuite nous pourrions nous présenter devant la communauté.</p>	<p>M. Bourgeois affirme que c'est une approche à privilégier, de bâtir des ponts avec les citoyens du milieu.</p>
Intervention 14	
<p>Les gens qui s'impliquent à la Société Horticulture et d'Écologie de Malartic sont déjà très motivés.</p>	<p>M. Bourgeois en profite pour demander s'il y a des préférences en ce qui concerne les deux projets présentés ?</p>
Intervention 15	
<p>Si nous parlons de qualité de vie à Malartic, le projet de verdir la municipalité est gagnant.</p>	

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 16	
Et il y en a des projets à Malartic.	
Intervention 17	
Le plan de déplacement actif vient d'être déposé. Et verdier Malartic en fait partie. C'est aussi une façon de créer un tissu social qui se resserre.	Mme Plouffe ajoute que le comité a besoin de succès pour valoriser ses travaux.
Intervention 18	
Je siège sur d'autres comités et lorsque que nous avons des rencontres ailleurs dans la région, et que je dis que je viens de Malartic, on me répond, « la gang de chialeux ». Nous souhaitons tourner la page.	
Intervention 19	
Je ne me suis jamais fait dire cela.	M. Bourgeois affirme qu'étant de l'extérieur de la région, il entend ce message et il est dommageable.
Intervention 20	
Ce sont des propos que je me fais aussi dire. Mais je me fais également dire qu'un changement se fait sentir. Et c'est le genre de projet qui va faire grandir Malartic.	M. Bourgeois ajoute qu'il comprend que le comité souhaite privilégier la revitalisation en un premier temps et en un 2 ^e temps, la biodiversité ?
Intervention 21	
Je pense à la poussière.	M. Bourgeois affirme que ce point sera abordé plus tard dans la soirée.
Intervention 22	
Je suis d'accord avec le projet de revitalisation. Nous pourrions aussi rencontrer le regroupement ÉcoMalartic ?	M. Bourgeois explique que l'effet de levier est important. C'est possible d'aller chercher des collaborateurs afin d'avoir un plus grand impact.

M. Bourgeois demande aux membres si le choix du deuxième projet convient à tous ? Le groupe répond dans l'affirmative. Un sous-comité sera créé. Il présentera l'avancement de ses travaux à la prochaine rencontre. Il cite en exemple les travaux du comité d'embellissement de l'entreprise Énergie Valero qui sont faits en marge du comité de suivi.

Le sous-comité sera composé de M. Martin Ferron et M. Normand Demers et Mme Josée Plouffe.

ACTION DE SUIVI 1 : RENCONTRE DU SOUS-COMITÉ

FIN DU PROJET PILOTE

Le projet pilote a été amorcé en octobre 2017. L'idée était de réorganiser les activités du comité entre autres sur la base des nouvelles lois et des orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

COORDINATION ET ANIMATION

Mme Plouffe explique aux membres que l'ancienne coordonnatrice du CES-CM a quitté pour des raisons personnelles. Le poste est maintenant vacant.

M. Bourgeois interpelle les membres sur leur expérience et leur vision face au rôle de la coordonnatrice.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 23	
Je crois que la coordonnatrice nous fait avancer et si nous faisons des projets, cette personne peut nous alimenter.	M. Bourgeois informe que l'entreprise Énergie Valero avait un employé qui était au sein de l'entreprise depuis 30 ans et qu'un de ses rôles était de coordonner le comité de suivi.
Intervention 24	
J'ai aimé travailler avec la coordonnatrice. Nous avons eu des échanges, elle avait un intérêt et les discussions étaient agréables.	
Intervention 25	
Nous devons trouver de la stabilité. Sans un coordonnateur stable, je préfère ne pas en avoir. Et nous pouvons aussi travailler avec d'autres partenaires.	M. Bourgeois cite en exemple les entreprises Eldorado Gold Lamaque et Hecla Québec. Ce sont des employés qui coordonnent des comités de suivi ce qui assure une stabilité.
	M. Doucet explique qu'un comité de suivi a des balises définies par la loi, mais qu'il y a une marge de manœuvre dans la réalisation de ses travaux, de son mandat et du nombre de ses membres.
	M. Bourgeois ajoute que l'objectif est de trouver le moyen d'être efficace.
	Mme Plouffe constate que la charge de travail n'est pas suffisante pour une ressource à temps plein. Cela peut devenir démotivant pour une ressource aussi qualifiée. Si la coordonnatrice était toujours en poste, elle aurait eu d'autres tâches données par MCM pour combler ses heures.
Intervention 26	

<p>Vous seriez surprise du nombre de personnes qui allaient la rencontrer.</p>	<p>Mme Plouffe confirme que les temps morts étaient aussi fréquents et que cela aurait été difficile de la garder motivée. Cependant, elle est d'accord que la stabilité est importante.</p>
<p>M. Bourgeois ajoute que si ta tâche n'est pas à temps plein, la ressource doit demeurer accessible pour un citoyen ou un membre qui a besoin de lui parler.</p>	
<p>Intervention 27</p>	
<p>Est-ce qu'il y a une ressource dans nos organismes qui peut faire le travail ?</p>	
<p>Intervention 28</p>	
<p>Quels sont les critères ?</p>	
<p>Intervention 29</p>	
<p>Est-ce qu'il y a une définition de tâche, est-ce qu'elles sont nombreuses, est-ce que cela prend un baccalauréat ?</p>	<p>Mme Plouffe explique que cela prend des gens structurés et débrouillards.</p>
<p>M. Bourgeois ajoute qu'il y a des tâches cachées par exemple, aller chercher des informations à l'interne.</p>	
<p>M. D'Anjou explique que la personne qui travaille au sein de l'entreprise comprend le contexte de la mine, elle est connectée à l'équipe. Si elle est bien organisée, cela lui permet d'être efficace. Tout est dans le détail. Et cette connexion, elle doit l'avoir également avec les membres du comité.</p>	
<p>Intervention 30</p>	
<p>C'est un exemple possible. Cependant si nous prenons le modèle que le gouvernement propose, cela pourrait être un employé de la mine ?</p>	<p>Mme Plouffe explique que ce serait plus facilitant. Elle propose une ressource dans l'équipe qui pourrait faire ce type de travail à mi-temps. C'est une ressource communautaire. Elle pense que ce serait la personne tout indiquée.</p>
<p>Intervention 31</p>	
<p>Je pense que cela prend quelqu'un qui est près de l'entreprise.</p>	
<p>Intervention 32</p>	

Cette personne doit conserver une indépendance même si elle est rattachée à l'entreprise. Si ce n'est pas le cas, cela ne fonctionnera pas.	
Intervention 33	
Je crois que cette personne ne doit pas être trop gênée, et elle doit être débrouillarde.	Mme Plouffe ajoute qu'elle a de l'influence, d'un côté comme de l'autre.
Intervention 34	
Peu importe qui est en poste, elle devra être évaluée.	Mme Plouffe acquiesce.

M. Bourgeois explique que si c'est l'angle choisi, il faut s'assurer de la satisfaction du comité. Les membres doivent pouvoir dire s'ils sont satisfaits par exemple du matériel transmis ou de ses disponibilités.

Mme Plouffe indique que cette rétroaction peut se faire par un sondage à la fin de l'année. Les membres peuvent également intervenir auprès de l'animateur qui lui, peut assurer un suivi rapide.

M. Doucet affirme préférer l'option d'un employé de la manière pour le contact avec les différents départements. L'expérience vécue au préalable démontre que cela fonctionne bien.

M. Bourgeois ajoute que comme animateur il révise la documentation et s'assure qu'elle soit vulgarisée. Il y a un contrôle qui est fait à cet égard. De plus, il ne faut pas une personne qui relaie l'information seulement.

Il demande aux membres si cette option leur convient ? Les membres sont d'accord de façon unanime.

Les discussions concernant l'animation se font à huis clos. L'animateur M. Bourgeois et la rapporteuse Mme Ataman sortent de la salle.

À leur retour, les membres confirment leur souhait de continuer à collaborer avec Transfert Environnement et Société.

APPEL DE CANDIDATURES POUR DE NOUVEAUX MEMBRES

M. Bourgeois explique qu'un travail de recrutement doit s'amorcer.

- 2 citoyens de Malartic
- 1 personne du milieu environnemental
- 1 personne du milieu sociocommunautaire
- 1 personne du milieu socio-économique
- 1 personne issue des communautés autochtones

Il transmet le message d'un membre envoyé par courriel qui suggère de favoriser le recrutement des résidents du quartier sud pour les membres citoyens. Cette option devrait être privilégiée si le nombre de personnes intéressées le permet.

Il ajoute que la personne issue des communautés autochtones sera peut-être plus difficile à recruter.

M. Doucet prévient de ne pas fermer le siège si la personne retenue est autochtone, mais ne provient pas des communautés.

Certains membres suggèrent M. Yvon Paiement.

M. Bourgeois propose d’attendre avant de diffuser un avis public considérant qu’une vingtaine de personnes ont déjà signifié leur intérêt. Il conseille de les contacter afin de savoir si elles sont toujours intéressées.

Des membres sont sélectionnés pour former un éventuel comité de sélection. Il serait composé de Mme Brassard, M. Hamel et M. Paquin ainsi que de l’animateur et de la ressource à la coordination et serait appelé à intervenir si une sélection doit se faire entre plusieurs candidats intéressés à un même poste.

M. Bourgeois propose également de mettre en place un calendrier de rencontre afin d’établir les dates pour l’année.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 35	
Je crois qu’un critère important est celui d’avoir de l’intérêt.	M. Bourgeois affirme que de là l’idée de mettre en place des projets structurants.
Intervention 36	
Le comité de l’entreprise Énergie Valero se rencontre le matin. Est-ce envisageable pour nous ?	M. Bourgeois explique que c’est possible si l’ensemble des membres sont d’accord avec cette option.
	M. Bussière affirme que cette possibilité lui convient.
	M. Doucet est aussi en accord, surtout lors des journées d’hiver en raison du déplacement de Rouyn-Noranda vers Malartic.
	M. Bourgeois ajoute que cette requête sera adressée aux nouveaux membres. Un doodle sera envoyé aux membres après avoir contacté la banque de candidats.

ACTION DE SUIVI 2 : CONTACTER M. YVON PAIEMENT

ACTION DE SUIVI 3 : CONTACTER LA BANQUE DE CANDIDATS DU CES-CM

ACTION DE SUIVI 4 : FAIRE PARVENIR UN DOODLE POUR LA PROCHAINE RÉUNION

PAUSE

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

M. D'Anjou présente le tableau des plaintes et des non-conformités déposées à l'Annexe III. Quatre plaintes sont abordées :

Plainte 1

- Glace sur l'Avenue Champlain : La glace était située sur la portion plus à l'ombre de la rue causée par l'écran acoustique. La glace a été enlevée par la municipalité avec du sel, et finalement par MCM. La plainte a été fermée le 28 mars 2019.

Plainte 2

- Chute d'un panneau de l'écran acoustique: Le signalement est survenu durant une nuit où il y a eu de forts vents. Une équipe était en place pour faire l'inspection. Une procédure a été mise en place et une équipe du Projet Extension procède maintenant à des tournées d'inspection. La plainte a été fermée le 23 avril 2019.

Plainte 3

- Bris d'un pare-chocs : Un automobiliste s'est présenté pour indiquer qu'il a roulé sur une roche dans le secteur où sont effectués des travaux. L'équipe qui passe régulièrement dans ce secteur n'a rien remarqué.

M. Bourgeois demande aux membres si c'est une situation qu'ils constatent ? Les membres affirment que non.

Mme Plouffe explique que les travaux qui ont eu lieu durant cette journée sont analysés. La plainte est en traitement.

Plainte 4

- Circulation à la sortie du site de la mine : Une caméra est installée dans ce secteur, le conducteur sera identifié et rencontré. À la question s'il y aura des campagnes de sensibilisation avec la Sûreté du Québec ? M. D'Anjou répond que c'est un perpétuel recommencement et qu'il n'y a aucune tolérance de la part de MCM pour ce genre de conduite. La plainte est en traitement.

Non-conformité :

Il n'y a eu aucun avis de non-conformité depuis la dernière rencontre.

ACTION DE SUIVI

ACTION DE SUIVI 1 : ENVOYER LE RAPPORT ANNUEL AUX MEMBRES

Cette action a été réalisée.

ACTION DE SUIVI 2 : PRODUIRE UN RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE POUR LES PARTICIPANTS

Cette action sera ajoutée au compte rendu.

ACTION DE SUIVI 3 : DOCUMENTER LA PERFORMANCE DE LA QUALITÉ DE L’AIR DURANT LES PREMIERS MOIS DE L’ANNÉE

Cette action a été réalisée et sera expliquée aux membres.

ACTION DE SUIVI 4 : FAIRE PARVENIR DU DOODLE POUR LA PROCHAINE RÉUNION

Cette action a été réalisée.

ACTION DE SUIVI 5 : REMETTRE LE SONDAGE PAPIER À MME MARIETTE BRASSARD

Cette action a été réalisée.

M. D’Anjou explique ce qui a été fait pour réaliser l’action de suivi 3. Il présente un tableau des concentrations des particules de poussière disponible en Annexe IV.

La qualité de l’air est mesurée à trois stations situées dans la municipalité. Elles sont opérées 24 heures par jour, 7 jours sur 7. La moyenne des trois premiers mois de 2018 est comparable avec celle de 2019. La différence n’est pas significative. Les chiffres inscrits comprennent tous les types de poussière.

M. D’Anjou ajoute que les feux de forêt ou les feux de foyer peuvent avoir un impact sur ce type de mesure.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 38	
J’ai des rayures noires dans mes fenêtres. La poussière est foncée.	M. D’Anjou demande s’il y a eu une accumulation de neige sur la maison?
Il y a eu une accumulation de neige sur la maison.	
Intervention 39	
Est-ce qu’il existe des données qui permettent de comparer avec d’autres municipalités ?	M. Bourgeois demande au représentant de la Direction régionale de la santé publique ce qu’il en pense ?
	M. Bussière explique que les tableaux démontrent la similarité entre les années 2018 et 2019. Il mentionne qu’afin d’obtenir des données comparables avec d’autres villes, il faut s’assurer que la démarche méthodologique est elle aussi comparable.
	M. D’Anjou ajoute que les données de la mine sont stables d’une journée à l’autre.
Intervention 40	
Est-ce qu’elles sont toxiques ?	M. D’Anjou explique que MCM est conforme à la réglementation québécoise.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 41	
Il y a eu une amélioration si nous comparons aux années passées ?	M. D'Anjou indique que oui. Les données sont prises chaque heure de la journée, et l'équipe de surveillance intervient aussitôt qu'il y a une augmentation des particules.

ACTION DE SUIVI 5 : AVEC L'AIDE DE LA DSP, COMPARER LA PERFORMANCE AVEC D'AUTRES MUNICIPALITÉS

MISES À JOUR

M. D'Anjou explique que le 17 mai 2019 à 15 h 20, il y a eu un sautage qui a été ressenti à 7,57 mm/s, 116,1 dBL à la station Royale. La durée a été d'environ 13 secondes. Une vérification est actuellement faite afin de savoir pourquoi cette situation est survenue.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 42	
Cela fait longtemps que je n'avais pas vécu un tel sautage.	M. D'Anjou explique que mise à part sa durée d'au-delà de 10 secondes, il n'y a pas d'autres particularités.
	M. Bourgeois demande si une équipe de MCM travaille sur ce dossier ?
	M. D'Anjou répond dans l'affirmative. Tout le processus, la séquence et les autorisations seront revus. Le tout sera communiqué au ministère de l'Environnement, c'est un engagement de MCM, dans un objectif d'amélioration continue.

ACTION DE SUIVI 6 : RECEVOIR LES EXPLICATIONS DU RAPPORT CONCERNANT LE SAUTAGE DU 17 MAI 2019 À 15 H 20

VARIA

Dépenses du CES-CM telles qu'inscrites dans le rapport annuel :

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 43	

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
J'ai fait le saut lorsque j'ai vu les dépenses du CES-CM dans le rapport annuel. Est-ce qu'il y a un moyen de les décortiquer ?	Mme Plouffe explique qu'il y a eu un chevauchement entre la coordination et l'entreprise qui a pris la relève.
	M. D'Anjou ajoute qu'il y a eu également plusieurs présentations d'experts, ce qui est dispendieux.
Intervention 44	
Est-ce que le CES-CM a un budget ? Quel est le montant ?	Mme Plouffe donne le montant approximatif de 250 000 \$. Elle en profite pour aborder le sujet des indemnités. Il y a des montants alloués pour les déplacements et le gardiennage des enfants. De plus, si le comité sollicitait une formation quelconque, elle en ferait également partie.
Intervention 45	
Quel montant est prévu pour l'année 2019 ?	Mme Plouffe répond que le montant prévu est sensiblement le même qu'en 2018.
	M. Bourgeois ajoute qu'en réalité il sera moindre puisqu'il n'y a pas eu de présentation d'experts jusqu'à présent.

M. Bussièrre, représentant de la DSP, tient à souligner que ce lundi 27 mai 2019 s'amorce la deuxième phase de l'étude de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), sur les impacts sur la santé psychosociale et la qualité de vie des populations affectées par une mine à ciel ouvert.

Intervention 46	
J'ai émis des commentaires sur la méthodologie, je n'ai pas encore reçu de réponse.	M. Bussièrre demande si les commentaires concernent les « focus groups » ?
Intervention 47	
Mes commentaires concernent les « focus groups ». Je veux rencontrer la Directrice de la santé publique, Dre Landry avant que les gens soient consultés et si ce n'est pas le cas, nous allons partir sur un mauvais pied. Je ne suis pas du tout satisfait de la méthodologie et je ne veux pas que cette étude vienne perturber la communauté. Ça va bien actuellement à Malartic. Je suis prêt à me rendre jusqu'au ministre de l'Environnement afin que cette étude ne vienne pas dégrader l'environnement social de la municipalité.	M. Bussièrre croit que l'étude va servir à prendre le pouls de la population.

ACTION DE SUIVI 7 : REMETTRE L'INFORMATION SUR LES INDEMNITÉS AUX MEMBRES DU CES-CM

REMERCIEMENTS ET RAPPEL DU PROCHAIN RENDEZ-VOUS

M. Bourgeois remercie les membres pour leur participation.

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des consultants ou de Mine Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les participants.

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : action de suivi 1 : rencontre du sous-comité

Action de suivi 2 : contacter M. Yvon Paiement

Action de suivi 3 : contacter la banque de candidats qui ont manifesté leur intérêt au CES-CM

Action de suivi 4 : faire parvenir un doodle pour la prochaine réunion

Action de suivi 5: comparer la performance avec d'autres municipalités

Action de suivi 6 : recevoir les explications du rapport concernant le sautage du 17 mai 2019 à 15h20

Action de suivi 7 : remettre l'information sur les indemnités aux membres du CES-CM

ANNEXE I

PLAN DE LA RENCONTRE

- 17 h 30 1. Mot de bienvenue et présentation du plan de la rencontre
- 17h 40 2. Projets d'intérêt pour le CES-CM
- 2.1 Présentation des propositions par MCM
- 2.2 Échanges et discussion
- 18h30 3. Fin du projet pilote
- 3.1 Coordination et animation
- 3.2 Appel de candidatures pour de nouveaux membres.
- 19 h Pause
- 19 h 15 4. Suivi des plaintes et des non-conformités
- 19 h 30 5. Actions de suivi
- 19 h 45 6. Mises à jour
- 20 h 7. Varia
- 20 h 15 8. Remerciements et rappel des prochains rendez-vous

ANNEXE II

LISTE DES PRÉSENCES

	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens — Malartic	Mariette Brassard Caroline Royal Yves Simard Gilles Théberge	X	X X X
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin		X
Environnement	Judith Sénéchal Bianca Bédard, CREAT Serge Tessier (Substitut)		X X X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés	X	
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larrivière (Substitut)	X	X
Économique	Poste à combler		
Santé publique	Marianne Chouinard, Prévention suicide A-T		X
Éducation	François-Michel Dénomme, UQAT		X
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic	X	
Communauté autochtone	Poste à combler		
Administrateurs du CSCM	Frédéric Gauthier		X
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENT	
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or		X
Gouvernemental	Jean Iracà, ministère des Transports		X
Santé	Stéphane Bessette, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau, Direction de santé publique Phélix Bussière (substitut), Direction de santé publique	X	X X X
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva	X	
Gouvernemental	Pierre Doucet, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	X	
Mine Canadian Malartic	Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu	X	
Mine Canadian Malartic	Normand d'Anjou, directeur environnement et développement durable	X	

SECTEURS	AUTRES
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, animateur
Transfert Environnement et Société	Sandra Ataman, rapporteuse

ANNEXE III

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

Liste des préoccupations et des plaintes 2019 - CES-CM					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Nombre de suivi /Communications	Statut
Glace sur l'avenue Champlain	PEM - Écran acoustique temporaire	Secteur 1 Malartic	20 mars 2019 17 h 30	10	Fermée 28 mars 2019
Chute panneau de l'écran acoustique	PEM - Écran acoustique temporaire	Secteur 1 Malartic	28 mars 2019 7 h 56	7	Fermée 23 avril 2019
Bris d'un pare-chocs	PEM Route 117	Secteur 1 Malartic	26 avril 2019		En traitement
Circulation à la sortie du site de la mine	Trafic routier	Secteur 5 Malartic	15 mai 2019		En traitement

Concentration de particules de poussière

Premier trimestre (janvier à mars)

Particules fines

	2018	2019
PM2,5-A2	4	4
PM2,5-A3	6	7
PM2,5-A1	6	7

Particules totales

	2018	2019
PST-A2	30	24
PST-A3	19	17
PST-A1	16	17